

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2021

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3981)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC32

présenté par
Mme Brugnera

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« classes »,

insérer les mots :

« , d'élèves ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que l'effectif global de l'école soit également pris en compte dans le cadre de la mise en place d'une décharge.